



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, Québec, J7R 1L8, le **19 avril 2022** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin

Est présent :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police

Est absent :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 19 avril 2022

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption des procès-verbaux du 15 mars et du 13 avril 2022

3. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Autorisation des comptes à payer au 19 avril 2022 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

5. RÉSOLUTIONS

5.1 Nomination d'un policier à un poste de sergent-détective au renseignement criminel

5.2 Nomination d'une policière à un poste de sergent-détective

5.3 Contrat spécifique pour le remplacement des serveurs et de l'unité de stockage – autorisation de signature

6. AVIS DE MOTION

6.1 Avis de motion de l'adoption lors d'une séance ultérieure du conseil du règlement 2022-01 modifiant la régie interne du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes

6.2 Dépôt et présentation du projet de règlement 2022-01 modifiant le règlement 2015-01 concernant la régie interne du conseil d'administration de Régie de police du Lac des Deux-Montagnes



7. **DÉPOT DE DOCUMENTS**

7.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles
et sur les Constats d'infraction

8. **RÈGLEMENTS**

n/a

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance du 19 avril 2022



1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine
et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-027

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 mars 2022 et de la séance extraordinaire du 13 avril 2022 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'APPROUVER les procès-verbaux du 15 mars et du 13 avril 2022, tel que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-028

3. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT l'absence du secrétaire-trésorier, monsieur Yvon Lemelin pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat d'avoir un secrétaire d'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

D'AUTORISER la nomination de monsieur Patrick Denis à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 19 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-029

4. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 19 avril 2022 totalisent un montant de 264 637,76 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 354 909,07 \$ pour la période du 16 mars au 19 avril 2022;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 2 148,62 \$ pour la période du 16 mars au 19 avril 2022;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;



2022-04-030

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 19 avril 2022 au montant de 264 637,76 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 16 mars au 19 avril 2022 au montant de 354 909,07 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 16 mars au 19 avril 2022 au montant de 2 148,62 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

5. RÉSOLUTIONS

5.1 NOMINATION D'UN POLICIER À UN POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE AU RENSEIGNEMENT CRIMINEL

CONSIDÉRANT la résolution 2021-09-057 autorisant la modification de la convention collective de travail des policiers et policières de la RPLDM, définissant les qualifications requises pour le poste de sergent-détective au renseignement criminel et précisant le processus de nomination pour le poste et la rémunération s'y rattachant;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-082 autorisant monsieur Patrick Denis, directeur de police, à signer la lettre d'entente avec la Fraternité des policiers et policières de la régionale de Deux-Montagnes eu égard à la création d'un poste de sergent-détective au renseignement criminel;

CONSIDÉRANT le processus de sélection du sergent-détective au renseignement criminel tenu en fin d'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ UNANIMEMENT**

DE CONFIRMER la nomination de monsieur Hugo Montreuil au poste de sergent-détective au renseignement criminel et ce, rétroactivement au 9 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-031



5.2 NOMINATION D'UNE POLICIÈRE À UN POSTE DE SERGENT-DÉTECTIVE

CONSIDÉRANT la vacance au sein de la section Enquêtes occasionnée par la nomination de monsieur Hugo Montreuil au poste de sergent-détective au renseignement criminel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de police, monsieur Patrick Denis, suite au processus de sélection réalisé en accord avec les termes de la convention collective en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ UNANIMEMENT**

DE CONFIRMER la nomination de madame Jessica Daoust à titre de sergent-détective à la section Enquête en date du 1er mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-032

5.3 CONTRAT SPÉCIFIQUE POUR DES OFFRES INFONUAGIQUES DE REMPLACEMENT DES SERVEURS ET DE L'UNITÉ DE STOCKAGE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes de procéder au remplacement des serveurs et de l'unité de stockage;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire bénéficier des avantages offerts par le Courtier en infonuagique, désignant Infrastructures technologiques Québec (ITQ) dans son rôle de Courtier en infonuagique;

ATTENDU QUE la Régie désire conclure avec Courtier en infonuagique un contrat spécifique pour des offres infonuagiques pour le remplacement de deux serveurs et d'une unité de stockage, selon un échéancier de versements d'une durée de trois (3) ans, avec transfert de propriété des équipements en fin de terme à un coût nul;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : François Robillard

D'AUTORISER le directeur administratif à agir au nom de la régie pour conclure et signer avec Courtier en infonuagique un contrat spécifique pour le remplacement de deux serveurs et d'une unité de stockage, selon un échéancier de versements d'une durée de trois (3) ans, avec transfert de propriété des équipements en fin de terme à un coût nul ;

DE FINANCER le coût mensuel de 1 707,24 \$ avant les taxes applicables à même le budget adopté en 2022 et à même les budgets opérationnels des années 2023, 2024 et 2025 pour les mois subséquents;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-04-033



2022-04-034

6. **AVIS DE MOTION**

6.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2022-01 MODIFIANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES**

Madame Sonia Fontaine donne avis de motion qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance un règlement portant le n° 2022-01 modifiant le règlement 2015-01 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

Dépôt et présentation par Madame Sonia Fontaine du projet de règlement 2022-01 modifiant le règlement 2015-01 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 7.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

8. **RÈGLEMENTS**

- 8.1 n/a

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2022-04-035

QU'à 16h22, la séance soit levée.

Monsieur Denis Martin
Président

Monsieur Patrick Denis
Secrétaire d'assemblée